



## AG2025 – ÉLECTION DU CA

Comme chaque année, le Conseil d'Administration (CA) doit être renouvelé.

### **Pour faire partie du CA, il faut :**

- Être membre du Comité et à jour de sa cotisation
- Être élu(e) par l'Assemblée Générale

### **Les actions des membres du CA :**

- Participer aux réunions du CA (3 à 4 par an)
- Participer à l'organisation des projets et des actions engagées par le Comité :
  - o Assumer à plusieurs le suivi d'un projet (administratif, organisation...)
  - o Proposer des actions
  - o Participer comme bénévole lors des manifestations

Si vous avez un peu de temps à consacrer à la vie et à l'organisation de notre Comité, nous vous engageons à vous porter candidat.

---

### **Candidature au CA du Comité de Saint-Servan – Année 2025 :**

Je soussigné (e)

Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Membre du Comité et à jour de mes cotisations, me porte candidat(e) pour participer au CA 2025

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2025

Signature